

# Régime de retraite à cotisations déterminées

## Options au départ à la retraite ou à la cessation d'emploi



Quand vous quittez un employeur et que vous avez participé à son régime de retraite à cotisations déterminées (régime CD), vous devez évaluer les options qui s'offrent à vous. Votre âge et le fait que vous continuerez ou non à travailler détermineront les meilleures options pour vous. Notez que vous n'avez pas à placer la totalité de la valeur de votre régime dans un seul produit.

## Options

### Transfert de la valeur de votre régime CD dans un régime immobilisé

- Il peut s'agir de certificats de placement garanti (CPG), d'obligations, de fonds communs de placement, de fonds distincts, d'actions, etc.
- Vous pouvez gérer vous-même votre portefeuille de retraite.
- Le rendement de vos placements non garantis dépend des fluctuations du marché. Le montant et la durée de votre revenu dépendront des facteurs suivants :
  1. rendement des placements;
  2. gestion de votre portefeuille;
  3. niveau de revenu que vous choisissez.
- Vous pouvez reporter le versement du revenu ou en varier le montant, à l'intérieur de certaines limites.
- Si vous avez 65 ans ou plus, le revenu peut donner droit au crédit d'impôt fédéral ou provincial pour revenu de retraite et au fractionnement du revenu de retraite.
- Une indexation fixe pourrait s'appliquer pour compenser l'inflation.
- Dans certains cas, vous pouvez débloquer la totalité ou une partie des fonds de votre régime immobilisé. Pour en savoir plus sur le déblocage, communiquez avec votre conseiller.

### Transfert de la totalité ou d'une partie de la valeur de votre régime CD dans une rente à constitution immédiate

- Le revenu est garanti à vie sans les risques du marché.
- Les caractéristiques et les avantages peuvent ressembler à ceux d'un régime de retraite à prestations déterminées (régime PD) pour vous aider à créer un plan de retraite personnalisé.
- Si vous n'avez pas encore 65 ans, le revenu peut donner droit au crédit d'impôt fédéral ou provincial pour revenu de retraite et au fractionnement du revenu de retraite.
- Une indexation fixe pourrait s'appliquer pour compenser l'inflation.
- Prestation de survivant : possibilité d'ajouter une période garantie qui prévoit le versement d'une prestation de décès.
- La protection offerte par Assuris peut s'appliquer en cas de faillite d'une compagnie d'assurance. Pour en savoir plus, consultez [assuris.ca](http://assuris.ca).
- Vous ne pouvez pas échanger le revenu de la rente contre un seul versement au comptant.

2021

# Régime de retraite à cotisations déterminées

## Prochaines étapes

1. Rencontrez votre conseiller pour parler de votre situation et des options qui s'offrent à vous.
2. Si la rente à constitution immédiate vous convient (qu'elle soit combinée avec d'autres placements ou non), votre conseiller peut en obtenir un aperçu.
3. Rencontrez votre fiscaliste pour discuter du transfert de fonds dans une rente à constitution immédiate et des questions fiscales qui pourraient en découler.
4. Communiquez avec l'administrateur de votre régime de retraite pour obtenir le relevé de votre régime CD et :
  - confirmez que vous pouvez bien transférer la valeur de votre régime dans une rente à constitution immédiate;
  - demandez la marche à suivre pour transférer des fonds dans une rente à constitution immédiate;
  - confirmez le montant attendu du transfert.
5. Communiquez à votre conseiller les informations que vous avez obtenues de l'administrateur.

### Approbation du conjoint

Les fonds de régimes de retraite sont soumis aux lois régissant les régimes de retraite de la province ou du territoire où le revenu est gagné. Ces lois comportent des règles différentes d'une province ou d'un territoire à l'autre, surtout en ce qui concerne les droits des conjoints. Dans certains cas, votre conjoint doit renoncer à ses droits pour que nous puissions établir la rente et commencer à verser les paiements.



Pour en savoir plus, communiquez avec votre conseiller ou :

Visitez [placementsmondiauxsunlife.com](https://placementsmondiauxsunlife.com) | Appelez au **1-877-344-1434**

Placements mondiaux Sun Life est un nom commercial de Gestion d'actifs PMSL inc., de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et de la Fiducie de la Financière Sun Life inc. La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est l'émetteur des contrats d'assurance garantie, y compris des rentes à provision cumulative (CPG assurance), des rentes à constitution immédiate et des contrats individuels de rente à capital variable (FPG Sun Life).

© Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et ses concédants de licence, 2021. La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est membre du groupe Sun Life. Tous droits réservés.